



# COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 22 février 2018

## Mobilisation des forces de l'ordre pour lutter contre l'usage du téléphone portable au volant

Les accidents classés dans la catégorie « distracteurs » sont ceux pour lesquels il a été repéré que l'attention du conducteur a été perturbée (téléphone, écran en général ou tout autre objet perturbant la conduite). Les principales victimes ont entre 18 et 34 ans. Les trois quarts des accidents ont lieu hors intersection.

En utilisant son téléphone pendant la conduite, un automobiliste détourne son attention et peut ainsi faucher du bout de ses doigts la vie d'un cycliste, d'un piéton, d'un autre usager de la route. La dangerosité du téléphone n'est plus à démontrer. En 2017, les forces de l'ordre ont relevé dans le département **2076 infractions liées à l'usage du téléphone au volant**.

Face à ce constat, la Préfecture de la Vienne organise une opération renforcée de sécurité routière du 22 au 27 février 2018 sur tout le territoire départemental.

Pour cette opération, le renfort de 12 fonctionnaires de l'unité motocycliste zonale de la direction zonale des compagnies républicaines de sécurité Sud-Ouest rejoindra le groupement de gendarmerie de la Vienne et la Police Nationale.

A cette occasion, ce **vendredi 23 février 2018 à 15h30**, Cécile GENESTE, directrice de cabinet de la préfète de la Vienne, chef de projet sécurité routière, se rendra sur cette opération successivement sur deux points de contrôles.

### ***Les chiffres dans la Vienne du téléphone portable au volant***

Les infractions liées à l'usage du téléphone portable sur les 4 dernières années sont au nombre de **8390**, soit une moyenne annuelle supérieure à 2000.

### **Accidentalité liée à l'usage du téléphone au volant**

- L'usage du téléphone portable au volant multiplie par 3 le risque d'accident.
- Lire un message en conduisant multiplie par au moins 23 le risque d'accident.
- Lire un message nécessite de quitter la route des yeux pendant 5 secondes, or 5 secondes à 50km/h, ceux sont 70 mètres parcourus.

- 43 % des conducteurs utiliseraient leur téléphone en conduisant, tout en ayant conscience de la dangerosité que cela représente (*enquête de La Fondation Maif et l'IFSTAR auprès des conducteurs sur la réalité des usages du smartphone au volant*).
- Seuls 51% des conducteurs estiment que le téléphone constitue un véritable danger, il est pourtant responsable d'1 accident corporel sur 10.
- Le conducteur enregistre entre 30 et 50% d'informations en moins sur la route lorsqu'il est au téléphone, provoquant alors un impact négatif sur la bonne exécution des tâches nécessaires à la conduite.

### La réglementation

Sanctions encourues en cas de non-respect de l'interdiction de l'usage du téléphone au volant :

- amende de 135 €
- perte de 3 points sur le permis de conduire.

Dès 2019, les forces de l'ordre pourront retenir le permis de conduire d'une personne sanctionnée pour conduite avec usage de téléphone tenu en main : le permis sera retenu lorsque le conducteur tient son téléphone en main et commet en même temps une infraction menaçant la sécurité d'autrui (mesure n°19 du CISR du 9 janvier).

Le smartphone est le seul dispositif qui cumule les quatre sources de distraction qui peuvent détourner l'attention d'un conducteur :

- auditive (l'attention est détournée par ce que l'on entend),
- visuelle (l'attention est détournée par ce que l'on voit),
- physique (l'attention est détournée par ce que l'on fait),
- cognitive (l'attention est détournée par des pensées).

### Nos conseils

Pour éviter de téléphoner au volant vous pouvez suivre nos 10 conseils.

Dès qu'il émet un son ou une vibration, difficile de résister à la curiosité. Mais sur la route le téléphone peut tuer !

Pour ne pas toucher son téléphone en conduisant :

- 1. Débranchez...**
- 2. Ou passez en "Mode conduite"**
- 3. Mettez-le dans votre coffre**
- 4. Anticipez**
- 5. Déléguez !**
- 6. Faites une pause**
- 7. Calculez**
- 8. Détendez-vous...**
- 9. Méfiez-vous...**
- 10. Sauvez vos amis !**

Et télécharger l'Application mode conduite : une nouvelle version sera disponible en mars 2019



### Contact presse

BRIONNET Nathalie –Responsable par intérim du Service Départemental de Communication Interministérielle – Préfecture de la Vienne - nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76

[www.vienne.gouv.fr](http://www.vienne.gouv.fr)